



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Nomination de M. Richard Ferrand au Conseil constitutionnel

Question au Gouvernement n° 419

Texte de la question

NOMINATION DE M. RICHARD FERRAND AU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Mme la présidente . La parole est à M. Ian Boucard.

M. Ian Boucard . Interdire le mariage de clandestins, c'est impossible ; suspendre le regroupement familial, c'est impossible ; sanctionner le franchissement illégal de nos frontières, c'est impossible ; maintenir en détention des terroristes encore dangereux à leur sortie de prison, c'est impossible ; expulser systématiquement les terroristes étrangers, c'est impossible. C'est impossible non pas parce que le peuple français en a décidé, non pas parce que les représentants du peuple que nous sommes ici l'ont décidé, mais parce que le Conseil constitutionnel l'a décidé.

C'est une dérive, qui n'est pas conforme à l'esprit de notre démocratie. Rappelons-nous avec quelle clarté le général de Gaulle considérait qu'en France la véritable Cour suprême, c'est le peuple.

La raison d'être de l'État de droit, c'est de protéger la démocratie, pas de la bloquer. L'État de droit n'a pas à protéger le délinquant plutôt que la victime. Le Conseil constitutionnel doit juger de nouveau en droit, et cesser d'être le bras armé juridique d'une idéologie de gauche faisant obstacle à la volonté majoritaire.
(*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

C'est pourtant ce qu'il a fait lorsque Laurent Fabius a censuré trente-cinq articles de la loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration. Et c'est ce qu'il ferait sans nul doute demain, si Richard Ferrand était nommé à sa tête. C'est pour cela que la Droite républicaine, emmenée par Laurent Wauquiez, votera contre cette nomination.

Monsieur le premier ministre, que comptez-vous faire, pour assurer aux Français que leur volonté majoritaire ne sera plus jamais censurée par un État de droit qui se serait dévoyé ? (*Mêmes mouvements.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre délégué chargé des relations avec le Parlement.

M. Patrick Mignola, *ministre délégué chargé des relations avec le Parlement* . D'aucuns, sur d'autres bancs de cet hémicycle, n'auraient pas nécessairement qualifié Richard Ferrand d'homme porteur de convictions de gauche.

Mme Karine Lebon . De convictions tout court !

M. Patrick Mignola, *ministre délégué* . S'il siège au Conseil constitutionnel, avec huit autres membres, son objectif sera de faire respecter la conformité à la Constitution des lois que le Parlement votera. Et le Parlement

souverain, représentant le peuple, aura toute latitude, pour sa part, pour faire évoluer la Constitution, si un certain nombre d'avancées économiques, sociales, sociétales, sécuritaires, venaient à s'imposer.

Je redirai avec la même nuance que tout à l'heure qu'un procès d'intention fondé sur la seule proximité politique ne vaut pas. Et au fond, vous en êtes la preuve. Vous appartenez à un groupe parlementaire qui fait partie du socle commun et qui soutient le gouvernement ; j'ai dit qu'une très grande proximité pouvait donner une très grande liberté : votre question en témoigne. Je souhaite simplement que cette liberté puisse parfois s'accompagner d'une certaine forme de solidarité. *(Mme Béatrice Bellamy applaudit. – Murmures sur les bancs du groupe DR.)*

M. Hervé de Lépinau . Oh là là, quel rappel à l'ordre !

Données clés

Auteur : [M. Ian Boucard](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (1^{re} circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 419

Rubrique : Élus

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 février 2025